

Candidature spontanée pour un stage

CABINET D'AVOCAT DE GRENOBLE

Informations utiles sur le cabinet

Le Cabinet CA propose à ses clients un exercice moderne du conseil et du contentieux.

Il s'appuie sur des domaines de droit variés : immobilier et construction, patrimoine et famille, relations sociales et prévoyance, civil et commercial.

Fortement attaché à l'éthique dans l'exercice de la profession, le Cabinet CA partage un sens commun des intérêts du client et une curiosité intellectuelle. Il s'accorde à offrir des réponses plus individualisées que celles provenant des structures trop généralistes.

Il répond aux besoins de plusieurs types de public : entreprises, dirigeants, particuliers, syndicats de copropriétés et organismes publics.

L'organisation transversale est un autre atout du Cabinet. Elle optimise les savoirs et les techniques nécessaires en vue d'apporter des solutions efficaces et pertinentes.

Le Cabinet CA intervient pour des clients français et étrangers. Il conseille au cours de chaque étape de l'activité d'une société, ou de la vie familiale et patrimoniale, tant pour leur gestion courante qu'à l'occasion d'opérations plus complexes. Au contentieux, il propose une offre juridique globale : il accompagne ses clients devant l'ensemble des juridictions et autorités, judiciaires, administratives, professionnelles ou arbitrales.

Notre Cabinet est le leader dans les activités immobilières, la gestion de patrimoine, la cession, la transmission et la restructuration d'entreprises, ainsi que le droit commercial.

Adresse :

33 rue des Eaux-claires
38100 GRENOBLE